



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 24 SEPTEMBRE 2020
DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 24 septembre 2020, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 novembre 2019
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissements complémentaires 2020 et rapport de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1 Remplacement de la conduite d'eau potable – En Charmont	Fr. 155'000.-
3.2 Routes – Gestion de portails d'entrée à Le Bry et Gumefens	Fr. 400'000.-
4. Nomination d'un membre à la Commission financière
5. Décision sur le nombre de Conseillers communaux lors de la législature 2021-2026
6. Approbation du Règlement communal sur le droit de cité
7. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
8. Approbation de la modification des statuts de l'ARG (Association Régionale de la Gruyère)
9. Approbation des statuts de « Option Gruyère Association Intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère »
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 27.11.2019 puisque publié en plus dans le bulletin communal.

Le Conseil communal